

Séance ordinaire du 9 avril 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 9 avril 2018 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2018-04-09-100

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2018
- 0-5 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Révision – Avis de motion
- 0-6 Règlement sur le traitement des élus municipaux – Révision – Avis de motion
- 0-7 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2018
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2018
- 100-7 Demande de financement – MRCVG – Fonds de développement des territoires – Chasse-Galerie
- 100-8 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Demande de contribution financière 2018
- 300-3 Travaux de voirie – Planification 2018
- 300-4 Nettoyage et balayage des rues
- 300-5 Entretien des chemins d'été en gravier
- 300-6 Acquisition de calcium – Appel d'offres regroupé
- 300-7 Période de questions
- 300-8 Conditions des chemins

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Programme de vidange des boues de fosses septiques
- 400-6 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2018

600-3 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 60
chemin Lafrenière
600-4 Commande de jardinières suspendues
600-5 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Soirée reconnaissance - Comité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Surveillance à la patinoire – Période des fêtes
900-2 Club les Ours Blancs – Affichage – Entrée nord
900-3 Demande de subvention – Tourisme Outaouais – Musée
900-4 Forêt Lajoie
900-5 Suivi Parc industriel
900-6 Majopial – Prix remportés au gala de la CCMVG

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

M.B. 2018-04-09-101

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018

Sujet reporté.

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2018

Le maire Gilles Bastien résume les différents sujets traités lors des rencontres auxquelles il a participé en mars 2018.

Sujets résumés par le maire, de façon verbale :

Nouveaux membres au sein du conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac 31 milles

Formation sur le projet de loi 122

Demandes de subvention :

SAGE - ÉcoAction

FDT (MRCVG) – Fonds développement des territoires

PDTO (Tourisme Outaouais) – Église

FDC – Fonds développement des collectivités

Présentation du projet de réserve de biodiversité à la Ville de Gracefield

0-5 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Révision – Avis de motion

Avis de motion – Adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, annonce ce 9 avril 2018, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement révisé sur le code d'éthique et de déontologie en remplacement de ceux en vigueur, soient les règlements 2016-289 et 266.

Conseiller au siège 1
Michel Lamoureux

Note au procès-verbal

Le projet de règlement numéro 2018-309, concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus, est présenté.

0-6 Règlement sur le traitement des élus municipaux – Révision – Avis de motion

Avis de motion – Adoption du règlement concernant le traitement des élus municipaux

Le conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, annonce ce 9 avril 2018, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Conseiller au siège 6
Jean Daoust

Note au procès-verbal

Le projet de règlement numéro 2018-310, concernant le traitement des élus, est présenté par le conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust.

0-7 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Rémunération des élus

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux**100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2018-04-09-102

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} mars 2018 au 31 mars 2018, pour un montant total de 9 769.75 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits****100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2018****Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point.

M.B. 2018-04-09-103

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2018 pour un montant total de 119 932,98 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, reprend son siège à la table du conseil.

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2018

M.B. 2018-04-09-104

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2018 pour un montant de 30 654,69 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Demande de financement – MRCVG – Fonds de développement des territoires – Chasse-Galerie

M.B. 2018-04-09-105

Considérant l'existence du programme de subvention « Fonds de développement des territoires » de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG);

Considérant que ce programme vise à favoriser le développement local et régional;

Considérant que les projets subventionnés par ce programme représentent des projets structurants pour améliorer des milieux de vie, entre autres, dans le domaine culturel;

Considérant que le montant de l'aide financière accordée pour la réalisation de projets est déterminé et géré par la MRCVG mais l'aide consentie est d'un maximum de 80% sans toutefois excéder 100 000\$ pour une période de 12 mois;

Considérant que la mise de fonds direct de la municipalité doit être au minimum de 20% du coût du projet;

Considérant que la municipalité désire procéder à l'installation d'un canot à l'entrée du village afin de représenter la légende de la Chasse-Galerie;

Considérant la résolution M.B. 2018-03-05-077 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 mars 2018;

Considérant que cette résolution confirme que la municipalité de Bouchette injectera la somme de 56 569\$ dans le projet de la Chasse-Galerie;

Considérant que ce projet est conforme aux règlements municipaux et autres réglementations en vigueur sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Fonds de développement des territoires » (FDT) et ce, pour des travaux visant la réalisation d'une œuvre d'art représentant le conte fabuleux de la Chasse-Galerie. Cette œuvre sera installée à l'entrée sud du village de Bouchette. Il est de plus résolu que la municipalité confirme son engagement financier dans la réalisation de ce projet. Les signataires autorisés à signer le formulaire de demande et tous les documents relatifs à la demande sont le maire Gilles Bastien et la directrice générale Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Période de questions

Aucune question n'est posée.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

200-2 **Période de questions**

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 **Rapport de l'inspecteur municipal**

300-2 **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Demande de contribution financière 2018**

Sujet reporté.

300-3 **Travaux de voirie – Planification 2018**

Sujet reporté.

300-4 **Nettoyage et balayage des rues**

M.B. 2018-04-09-106

Considérant que le contrat de nettoyage et balayage printanier est terminé depuis l'année dernière;

Considérant qu'un contrat d'un montant inférieur à 25 000\$ peut être octroyé de gré à gré;

Considérant que les membres du conseil municipal désirent procéder à l'octroi d'un contrat d'un an visant les travaux de nettoyage et balayage printanier des rues et chemins;

Considérant que les membres du conseil désirent modifier la façon d'exécuter les travaux de nettoyage et de balayage des rues;

Considérant la recommandation émise par le directeur des travaux publics;

Considérant qu'un balai mécanique pourrait effectuer les travaux et ce, de façon plus rapide et occasionnant moins de dérangements auprès des propriétaires d'immeubles situées près des rues et chemins concernés par les travaux;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour octroyer le contrat de nettoyage et balayage printanier des rues pour l'année 2018 à madame Judith Langevin selon un taux horaire de 110\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Certains travaux complémentaires seront effectués par les employés municipaux.

300-5 Entretien des chemins d'été en gravier

M.B. 2018-04-09-107

Considérant que le contrat d'entretien des chemins d'été en gravier est échu;

Considérant les discussions intervenues entre les membres du conseil lors de la rencontre de travail;

Considérant qu'en vertu de l'article 936 du Code municipal du Québec, un contrat ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions faite par voie d'une invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000\$ et de moins de 100 000\$;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour procéder à un appel d'offres pour un contrat d'une durée d'un an seulement;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par invitation écrite auprès d'au minimum deux fournisseurs pour le contrat d'entretien des chemins d'été en gravier et ce, pour une année en se servant du même devis que celui utilisé lors du dernier appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

300-6 Acquisition de calcium – Appel d'offres regroupé

M.B. 2018-04-09-108

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette se joigne à la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour un appel d'offres regroupé pour l'acquisition de sacs de calcium et ce, pour la même quantité que l'année dernière.

Adoptée à l'unanimité

300-7 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Contrat entretien chemins d'été - Suivi de l'entrepreneur
- Vente de calcium aux citoyens
- Vente des bacs à recyclage aux citoyens

300-8 Conditions des chemins

M.B. 2018-04-09-109

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que les employés rentrent au travail temporairement et ce, afin d'effectuer certains travaux en voirie.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Saison hivernale – Post mortem
- Conditions de certains chemins
- Taxe sectorielle
- Projet de la Chasse-Galerie
- Employés municipaux en voirie

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Programme de vidange des boues de fosses septiques

M.B. 2018-04-09-110

Considérant que selon l'estimation du nombre de vidanges à effectuer relativement au programme de vidange automatique des boues de fosses septiques, le contrat pour l'année 2018 sera d'un montant avoisinant 25 000\$;

Considérant qu'un contrat d'un montant inférieur à 25 000\$ peut être octroyé de gré à gré;

Considérant qu'un contrat d'un montant supérieur à 25 000\$ ne peut être octroyé de gré à gré;

Considérant qu'en vertu de l'article 936 du Code municipal du Québec, un contrat ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000\$ et de moins de 100 000\$;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par invitation écrite auprès d'au minimum deux fournisseurs pour le contrat de service de vidange, de collecte et de transport des boues de fosses septiques pour une année en utilisant le devis de l'an passé, devis qui incluait des spécifications pour le genre de vidange, le nettoyage de la fosse de même que pour une inspection de la fosse.

Adoptée à l'unanimité

400-6 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Cueillette avec bacs roulants
- Valorisation des boues au site de lagunes

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2018

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mars 2018 sont déposées.

600-3 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 60 chemin Lafrenière

M.B. 2018-04-09-111

Considérant la demande déposée par monsieur Salah Bendaoud, pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour sa propriété située au 60 chemin Lafrenière, propriété ayant comme cadastre le lot rénové 4 740 119 ayant une superficie de 1 815.400 m² et ce, selon la rénovation cadastrale et selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande;

Considérant que la réglementation municipale applicable sur le territoire de la municipalité permet le genre d'utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-120;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la présente demande, soit une utilisation à une fin autre que l'agriculture, pour la propriété située au 60 chemin Lafrenière, propriété située en zone agricole, ayant comme cadastre le 4 740 119 et portant le matricule 83050-4821-68-6428.

Adoptée à l'unanimité

600-4 **Commande de jardinières suspendues**

M.B. 2018-04-09-112

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour que des jardinières soient installées dans le secteur urbain de la municipalité et ce, comme par les années passées;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la commande auprès d'un fournisseur régional;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir des prix pour l'acquisition de jardinières suspendues

Adoptée à l'unanimité

600-5 **Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Jardinières suspendues et conditions des chemins
- Embellissement du village
- Signalisation
- Vandalisme
- Caméra de surveillance

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 **Soirée reconnaissance - Comité**

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 **Réclamation d'un citoyen suite à un bris de véhicule**

M.B. 2018-04-09-113

Considérant la réclamation présentée par un citoyen relativement à un bris de son véhicule et ce, sur un chemin municipal;

Considérant que ce bris fait suite à un déplacement ou bris d'une infrastructure municipale, soit le couvercle au-dessus d'un trou d'homme;

Considérant que le couvercle avait été déplacé par la machinerie de l'entrepreneur en déneigement;

Considérant qu'aucune indication n'avait été placée afin d'indiquer le trou laissé, sur la surface de roulement du chemin, suite au déplacement du couvercle du trou d'homme;

Considérant que le dommage au véhicule du citoyen résulte du problème ci-haut décrit;

Considérant que cette réclamation est jugée raisonnable par les membres du conseil;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de verser une compensation monétaire représentant le coût des réparations des dommages faits au véhicule, dommages occasionnés à la suite du déplacement du couvercle d'un trou d'homme par la machinerie de l'entrepreneur responsable du déneigement.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Demande d'un remboursement – Dépôt installation septique

Avis de motion afin de modifier le règlement numéro 256 régissant les honoraires des permis et certificats et concernant le dépôt monétaire exigé lors d'un permis relatif à une installation septique

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, annonce ce 9 avril 2018, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 256 concernant les modalités de remboursement du dépôt monétaire relié à un permis relativement à une installation septique.

Conseiller au siège 3
Yvon Pelletier

Note au procès-verbal

Le projet de règlement numéro 2018-311, concernant les modalités de remboursement du dépôt monétaire relié à un permis pour une installation sanitaire, est présenté.

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Surveillance à la patinoire – Période des fêtes

M.B. 2018-04-09-114

Considérant la réclamation présentée par monsieur Louis Maheu;

Considérant que cette réclamation fait suite à son offre d'effectuer de la surveillance à la patinoire, offre présentée au maire;

Considérant que lors de cette offre, monsieur Maheu n'a aucunement fait référence à une quelconque rémunération;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de verser, à monsieur Louis Maheu, la somme de 500\$ à titre de compensation pour ses services de surveillance effectués à la patinoire lors de la période des fêtes.

Adoptée à l'unanimité

900-2 Club les Ours Blancs – Affichage – Entrée nord

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne un panneau d'affichage, pour la circulation des motoneiges, qui a été appliqué directement sur la pancarte municipale à l'entrée nord de la municipalité et ce, sans autorisation.

900-3 Demande de subvention – Tourisme Outaouais – Musée

M.B. 2018-04-09-115

Considérant l'existence du programme de développement touristique de l'Outaouais 2017-2020 de Tourisme Outaouais;

Considérant que ce programme vise la réalisation de projets de développement de l'offre touristique régionale;

Considérant que les projets subventionnés par ce programme doivent considérer les secteurs touristiques prioritaires identifiés dans le Plan stratégique de développement et de marketing touristiques de l'Outaouais;

Considérant la résolution M.B. 2018-03-05-077 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 mars 2018;

Considérant que cette résolution confirme que la municipalité de Bouchette injectera la somme de 35 000\$ dans le projet de restauration de l'église;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO) et ce, pour des travaux visant la restauration intérieure de l'église. Les signataires autorisés à signer le formulaire de demande et tous les documents relatifs à la demande sont le maire Gilles Bastien et la directrice générale Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

900-4 Forêt Lajoie

900-5 Suivi Parc industriel

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne le suivi de ce dossier.

900-6 Majopial – Prix remportés au gala de la CCMVG

M.B. 2018-04-09-116

Considérant la tenue du gala de la Chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la- Gatineau (CCMVG);

Considérant que ce gala souligne les mérites des gens d'affaires qui contribuent au développement économique de la région;

Considérant qu'une entreprise de la municipalité de Bouchette s'est grandement démarquée lors de ce gala;

Considérant que « Majopial Ltée » s'est vue décernée le prix de l'entreprise de l'année;

Considérant que le prix relatif à l'entreprise s'étant le plus démarquée par la qualité exceptionnelle de ses pratiques en gestion des ressources humaines a été décerné à « Majopial Ltée »;

Considérant que « Majopial Ltée » s'est aussi vue décernée le prix de l'entreprise en restauration d'hôtellerie ou de tourisme;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que les membres du conseil municipal tiennent à féliciter Monsieur Pierre Riel, propriétaire de l'entreprise « Majopial Ltée », ainsi que tout son personnel et ses collaborateurs pour les prix remportés lors du 33^e gala de la CCMVG tenu en mars 2018. Félicitations monsieur Riel!

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Travaux effectués par Hydro-Québec
- Problématique à l'entrepôt des boîtes à ordures
- Correspondance – Carrières et sablières – Accès au site des lagunes
- Modification règlement zonage - Frais
- Directeur des travaux publics
- Pancarte – Club des motoneiges
- Correspondance déposée
- Abus de pouvoir
- Bien municipal vs bien Hydro-Québec
- Dépôt de correspondance – Procédure à suivre
- Règlement sur l'affichage
- Demande relative à la pêche hivernale

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2018-04-09-117

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière